

# Actualités

## RN 124 : ouverture d'une enquête publique unique du 16 août au 20 septembre 2021 pour la mise à 2x2 voies de la section Gimont / L'Isle Jourdain

Le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 124 nécessite qu'il soit procédé, dans les territoires traversés, à un aménagement foncier agricole et forestier (AFAF).

Le Conseil Départemental du Gers, maître d'ouvrage des aménagements fonciers, soumet à enquête publique unique le projet de nouveau parcellaire, et les travaux connexes sur les communes de Monferran-Savès, Clermont-Savès et L'Isle-Jourdain avec une extension sur la commune de Marestaing, et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sur les 3 communes.

**Les pièces du dossier d'enquête publique sont consultables sur :**

[www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) (rubrique Politiques publiques > Environnement > AOEP – Avis d'ouverture d'enquêtes publiques,

ou sur <https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=record-sid:20214472905>).

**Vous pouvez émettre vos observations sur :**

- un registre papier à la mairie de Monferran-Savès, salle du gymnase des thuyas.

- Le registre dématérialisé dédié à cet effet : <http://aviscitoyen.fr/rn124>,

- Par mail à l'adresse suivante : [pref-rn124@gers.gouv.fr](mailto:pref-rn124@gers.gouv.fr),

- Sur un poste informatique dans les mairies de Clermont-Savès et L'Isle-Jourdain aux heures habituelles d'ouverture.

- Par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : mairie de Monferran-Savès, route de Marestaing, 32490 Monferran-Savès.

La Chambre d'agriculture du Gers, conseille à tous les agriculteurs concernés par le périmètre de l'aménagement foncier de se renseigner auprès de la mairie où sont situées leurs terres, et de faire les observations qu'ils estiment utiles ou nécessaires auprès du Commissaire Enquêteur **avant le 20 septembre.**